



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Convention de co-financement pour la construction d'une demi-pension dans l'enceinte du lycée Emile Mathis à Schiltigheim.

Rapport n° CP/2014/240

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de co-financement entre le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace pour l'opération relative à la construction neuve d'une demi-pension dans l'enceinte du lycée CFA Emile. Mathis, situé rue du Marais à Schiltigheim (67300).

Le collège Rouget de Lisle à Schiltigheim ne bénéficie pas de demi-pension propre. Les demi-pensionnaires déjeunent dans la demi-pension du lycée Emile Mathis.

Cette opération concerne la construction neuve d'une demi-pension et d'un centre sportif dans l'enceinte du lycée CFA Emile Mathis. Le Conseil Général du Bas-Rhin est concerné par la création d'une restauration collective en remplacement de celle existante.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Schiltigheim, avec une participation financière du Conseil Général et du Conseil Régional d'Alsace.

L'estimation du coût des travaux de la demi-pension s'élève à 3 876 770 € hors taxes.

Le financement de cette demi-pension sera assuré par la Région et le Département sur la base d'une clef de répartition, qui tient compte du prorata du nombre de repas servis pour les lycéens et les collégiens au vu des fréquentations des années scolaires 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010.

La convention, jointe en annexe, précise les modalités de financement du projet à partir d'une clef de répartition fixée entre les collectivités. A savoir, 72,90% pour la Région et 27,10% pour le Département.

Le 14 mars 2014, la Région a abrogé sa délibération N° 403-11 du 8 avril 2011 relative à la convention de cofinancement proposée en 2011 et qui n'avait pas été validée par le Conseil Général, et a approuvé la convention de financement soumise à votre approbation.

Les modalités de cofinancement de l'opération sont les suivantes :

- La ville de Schiltigheim assure la conduite d'opération ;
- le Département finance l'opération à hauteur de 1 050 605 € hors taxes ;
- la Région s'engage à verser une subvention de 2 826 165 € hors taxes.

En cas de risque de dépassement du budget prévisionnel ou avant toute modification technique pouvant induire de façon notable un changement fonctionnel ou une modification du coût de l'opération, la Région informera le co-financier, fournira tout élément justificatif et proposera, le cas échéant, des alternatives.

La Région et le Département conviennent alors, ensemble, de bonne foi et à bref délai, de la réponse à apporter, soit par :

- modification du niveau des prestations ;
- révision des financements consentis par les différents partenaires ;
- évolution du programme et/ou du calendrier de réalisation.

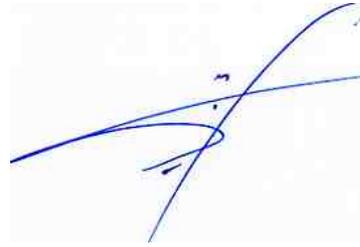
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention de co-financement avec la Région Alsace, pour la construction de la demi-pension du lycée Emile Mathis à Schiltigheim ;*
- *approuve le coût de la participation du Département à l'investissement soit 1 050 605 € hors taxes ;*
- *autorise le président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL